

**FACULTÉ DE DROIT**

Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)



Séminaire de légistique

**Mieux légiférer:  
rédaction et méthode législatives**

5-6 novembre 2015 et 17-18 mars 2016

SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE  
DE LÉGISLATION ET DES RESPONSABLES  
ROMANDS DE LÉGISLATION



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

# Séminaire de légistique 15-16

## Objectifs

- Se familiariser avec les règles de base de la rédaction législative et de la démarche méthodique afin d'améliorer la qualité législative (droit suisse francophone).
- Développer des outils d'analyse et de compréhension des différentes étapes des processus législatifs et réglementaires.
- Mettre en œuvre, dans le cadre d'exercices pratiques, les notions fondamentales de la légistique.

## Compétences

- Rédiger des projets de lois et règlements dans le cadre de son travail en s'appuyant sur la méthode et les outils de la légistique.
- Identifier et analyser les enjeux et les effets de la conception de projets de loi ou de règlements d'un point de vue pluridisciplinaire.
- Mener une réflexion critique sur les différentes étapes des processus législatifs et réglementaires – de la conception à l'évaluation.

## Public

- Acteurs étatiques, fédéraux, cantonaux et communaux, parlementaires, assistants parlementaires, traducteurs, chargés de préparer et d'examiner des projets législatifs ou réglementaires.
- Professionnels du secteur privé devant concevoir de tels projets ou de mener une réflexion critique dans le cadre de procédures de consultation. Concepteurs d'initiatives populaires.

Le séminaire s'adresse tant à des juristes qu'à des non juristes.

Il est ouvert également à des universitaires fraîchement diplômés souhaitant acquérir une formation dans le domaine de la légistique et développer des compétences à faire valoir dans le monde du travail.

## Direction

- **Alexandre Flückiger**, professeur, Faculté de droit de l'Université de Genève
- **Anne Benoît**, docteure en droit, Office fédéral de la justice

# Séminaire de légistique 15-16

## Programme

**3 modules | Modules 1 et 3 en présentiel | Module 2 à distance en petits groupes**

La participation aux modules 2 et 3 présuppose la participation au module 1.

**Module 1 Séminaire de base en présentiel** | 5-6 novembre 2015 | 8h45-16h30

### Cours et atelier de rédaction

- Concevoir la loi
- Négocier la rédaction et le contenu de la loi
- Les éléments normatifs et le langage législatif
- Les principes de base de la rédaction législative

**Module 2 Travail en groupe à distance** | décembre 2015-février 2016

### Rédaction d'un projet de loi

- Chaque groupe s'organise selon ses propres modalités. Le travail doit être réalisé entre décembre 2015 et février 2016.

**Module 3 Séminaire d'approfondissement en présentiel** | 17-18 mars 2016 | 8h45-16h30

### Cours et atelier de rédaction (questions choisies)

- Présentation et correction du projet de loi (module 2)
- L'évaluation de la loi

## Intervenants

Enseignants universitaires et experts, spécialistes de l'Office fédéral de la justice, de la Chancellerie fédérale et des cantons.

## Modalités pédagogiques

- Exposés théoriques et exercices pratiques
- Ateliers de rédaction
- Jeu de rôle
- Engagement des participants dans la rédaction d'un projet de loi dans le module 2
- Partage d'expertise entre les participants, les spécialistes et les enseignants universitaires
- Mise à disposition des ressources sur une plateforme d'enseignement

# Organisation

Le séminaire est placé sous les auspices de la Société suisse de législation et des responsables romands de légistique.

## Renseignements pratiques

**Inscription** avant le **15 septembre 2015**

- Inscription en ligne: [www.unige.ch/formcont/droit/cetel](http://www.unige.ch/formcont/droit/cetel)
- Par courrier en renvoyant le bulletin annexé

### Finances d'inscription

CHF 2'200.- pour le séminaire incluant l'hébergement en pension complète

- CHF 1'100.- pour le module 1 incluant l'hébergement en pension complète
- CHF 1'100.- pour les modules 2 et 3 incluant l'hébergement en pension complète pour le module 3

### Conditions d'annulation

Tout abandon avant le début du programme entraîne une facturation de CHF 100.- pour frais de dossier. Dès le premier jour de la formation, la totalité de la somme est due.

### Attestation

Une attestation de participation est délivrée aux participants ayant suivi soit l'ensemble de la formation, soit uniquement le module 1. Chaque module correspond à 1 crédit ECTS, soit un volume travail participant (heures d'enseignement et heures de travail personnel ou heures de travail en groupe pour le module 2) estimé entre 25 et 30 heures par module.

### Lieux

- Modules 1 et 3: Hôtel du Léman, Centre de séminaires  
Ch. de la Fontaine 2–1805 Jongny-sur-Vevey | [hotel-leman@coop.ch](mailto:hotel-leman@coop.ch)
- Module 2: à décider par le groupe de travail

## Contact

**Rocchina Perillo**

Faculté de droit | CETEL | Université de Genève – 1211 Genève 4

Tél: +41 (0)22 379 86 02 | [rocchina.perillo@unige.ch](mailto:rocchina.perillo@unige.ch)

**[www.unige.ch/formcont/droit/cetel](http://www.unige.ch/formcont/droit/cetel)**

Le masculin est utilisé au sens générique, il désigne autant les femmes que les hommes.

# Module 1 Séminaire de base

## Programme détaillé

jeudi 5 novembre 2015

vendredi 6 novembre 2015

8h45-9h00

9h00-12h00

14h00-16h00

16h30-19h00

8h30-9h30

9h30-10h30

11h00-12h00

13h30-16h30

Introduction

Concevoir  
la loi  
(mise en  
situation)

Négocier la  
rédaction et le  
contenu de la loi

Atelier de  
négociation  
(jeu de rôles)

Les éléments  
normatifs

Les principes de  
base de la  
rédaction  
législative

Aspects  
linguistiques de  
la rédaction  
législative

Atelier de rédaction

**A. Flückiger**  
Université de  
Genève  
**A. Benoit**  
Office fédéral de  
la justice

**A. Flückiger**  
**A. Benoit**  
**C. Rossat Favre**  
Office fédéral  
de la justice

**F. Tschan Semmer**  
**C. Guy-Ecabert**  
Université de  
Neuchâtel

**F. Tschan Semmer**  
**C. Guy-Ecabert**

**C. Rossat-Favre**

**P. Gerber**  
Office fédéral  
de la justice

**E. Macheré**  
Chancellerie  
fédérale

**C. Rossat-Favre**  
**P. Gerber**  
**E. Macheré**

# Module 2 Entraînement en groupe

## Programme détaillé

Entre le module 1 et le module 3 | du 7 novembre 2015 au 16 mars 2016

6 novembre 2015

Distribution  
du mandat de rédaction  
(lors du module 1)

7 novembre 2015  
15 février 2016

Rédaction d'un projet de loi  
en groupes  
(à domicile)

15 février 2016  
16 mars 2016

Lecture et critique des projets  
des autres groupes  
(à domicile)

17 mars 2016

Discussion des projets de loi  
(lors du module 3)

# Module 3 Séminaire d'approfondissement

## Programme détaillé

jeudi 17 mars 2016

vendredi 18 mars 2016

8h45-9h00

9h00-12h00

14h30-17h30

8h30-10h00

10h30-12h00

13h30-15h00

15h30-16h30

Introduction

Discussion des projets de loi  
(module 2)

L'évaluation législative

Atelier de  
rédaction:  
introduction

Atelier I  
(questions choisies)

Atelier II  
(questions choisies)

Atelier III  
(questions choisies)

**A. Flückiger**  
Université de  
Genève  
**A. Benoit**  
Office fédéral de  
la justice

**A. Flückiger**  
**A. Benoit**

**F. Varone**  
Université de Genève

**J.-L. Schwaar**  
Vaud  
**V. Schneider**  
Neuchâtel  
**F. Mangilli**  
Genève

**V. Schneider**  
Neuchâtel

**F. Mangilli**  
Genève

**J.-L. Schwaar**  
Vaud

# Séminaire de légistique 15-16

Bulletin d'inscription à renvoyer d'ici au **15 septembre 2015**

S.V.P., à remplir en lettres majuscules  à cocher

Madame  Monsieur

Nom: ..... Prénom: .....

Titre: .....

Entreprise/administration: .....

(en toutes lettres)

Profession: .....

**ADRESSE POUR L'ENVOI POSTAL**

Privée

Professionnelle

Adresse: .....

NP/ville/Pays: .....

Téléphone: ..... Courriel: .....

Je souhaite participer au/x:

**MODULE 1 SÉMINAIRE DE BASE**

**MODULE 2 TRAVAIL EN GROUPE**

**MODULE 3 SÉMINAIRE D'APPROFONDISSEMENT**

et m'engage à verser la somme correspondante (CHF 2'200.- séminaire complet; CHF 1'100.- module 1; CHF 1'100.- modules 2 et 3) dès réception de la confirmation de mon admission.

NB: L'inscription aux modules 2 et 3 présuppose la participation au premier.

Date: ..... Signature: .....

Affranchir  
SVP

Université de Genève  
Faculté de droit  
CETEL  
1211 Genève 4